

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Arrêté du 2 décembre 2013

Points	Description	Mots clés
0	Plan des réseaux de transport et distribution d'eau absent ou incomplet	Plan des réseaux
+10	Plan des réseaux de transport et distribution d'eau existent mentionnant s'ils existent: - localisation des ouvrages principaux (captage, station traitement, station pompage, réservoir) - dispositifs généraux de mesure : compteur volume prélevé, compteur	
+5	Définition d'une procédure de MAJ du plan des réseaux (prise en compte des travaux réalisés). MAJ tous les ans	
L'obtention de ces 15 points est nécessaire pour pouvoir ajouter les points qui suivent		
+10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant : - les tronçons des réseaux avec linéaire de canalisation - la catégorie de l'ouvrage - la précision des informations cartographiques - les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisation	Inventaire des réseaux
+1/+5	Si les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux: - un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire - le 5ème point est accordé quand ces éléments sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total	Infos sur les matériaux et diamètres
La procédure de MAJ du plan des réseaux est complétée avec la MAJ de l'inventaire des réseaux		
+10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés (au moins pour la moitié du linéaire total)	Inventaire des réseaux
+1/+5	Si les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total : - un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire - le 5ème point est accordé quand éléments sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total	Infos sur les dates de pose
Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose d'un descriptif détaillé. L'obtention de ces 40 points est nécessaire pour pouvoir ajouter les points qui suivent		
+10	Le plan des réseaux précise : - la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, purges...) - les servitudes pour l'implantation des réseaux (si besoin)	Plan des réseaux (localisation ouvrages annexes)
+10	Existence et MAJ (au moins une fois par an) d'un inventaire des pompes et équipements électromagnétiques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	Inventaire des pompes et équipements
+10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	localisation branchements
+10	Mention (dans un document) pour chaque branchement : - les caractéristiques du ou des compteurs d'eau avec référence du carnet métrologique - la date de pose du ou des compteurs	Caractéristiques et poses compteurs
+10	Un document identifie : - les secteurs où il y a eu des recherches de pertes d'eau - la date de ces recherches - la nature des réparations ou des travaux effectués	Recherches perte d'eau
+10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	localisation autres interventions
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif sur au moins 3 ans)	Programme Pluriannuel renouvellement des canalisations
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux , portant au moins sur la moitié du linéaire et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau et les capacités de transfert des réseaux.	Modélisation des réseaux